DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

☐ 1 ère CATEGORIE

Ø

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné Pauline LOUVION, Présidente de l'AP2E

domiciliée à 7 lieudit es Grands Maubets à Etival-lès-Le-Mans

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du samedi 1er juillet 2023

à 12

heures

au samedi 1er juillet 2023

à 22

heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 12 juin 2023

Signature

ARRETE DU MAIRE N° 2023 - 039

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête:

Madame Pauline LOUVION, Présidente de l'AP2E

est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à la salle polyvalente

Du samedi 1er juillet 2023

à 12

heures

Au samedi 1er juillet 2023

à 22

heures

à l'occasion de la Fête des écoles

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 12 juin 2023

Le Maire,